

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 02-06 du 27 mai 2021

PARTENARIATS – TRAVAIL EN RÉSEAU AUTOUR DES ARTS URBAINS ET DES ARTS VIVANTS – COTISATION 2021 À L'ASSOCIATION ARTS VIVANTS ET DÉPARTEMENTS – CONVENTION CADRE MULTIPARTITE RELATIVE AU PROJET STREET ART AVENUE – MODÈLE DE CONVENTION DE PRÊT DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°2-3 du 12 décembre 2019 relative à l'adhésion du Département à l'association « arts vivants et départements »,

Vu l'appel à cotisation 2021 de l'association arts vivants et départements du 25 mars 2021,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE à l'association « arts vivants et départements » la somme de 1 225 euros au titre de la cotisation 2021 ;

- APPROUVE la convention cadre 2021 - 2024, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association « Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune Grand Paris », l'établissement public territorial « Plaine Commune », les communes de Saint-Denis, d'Aubervilliers et la Ville de Paris relative au projet « Street art avenue » ;



- APPROUVE le modèle de convention type de prêt du fonds départemental d'instruments de musique, dont projet ci-annexé, à conclure avec les collectivités territoriales ou les structures culturelles ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.